

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
31 mars 2004  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 30 mars 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

En référence à l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (S/2004/20), en date du 14 février 2004, j'ai l'honneur de vous informer que la Jamahiriya arabe libyenne demande le maintien des questions suivantes, énoncées au paragraphe 8 dudit document :

- 1) Question de Palestine.
- 9) Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe syrienne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).
- 16) Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
- 17) Demande du Pakistan et de la République arabe syrienne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).
- 19) Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
- 27) Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991).
- 29) Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Ahmed A. Own



